



L'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) est consciente du rôle qu'elle doit jouer dans le domaine de l'évaluation de la conformité à travers ses activités de certification de produits.

La qualité des produits et leurs certifications sont en effet, de plus en plus exigées par des consommateurs plus rigoureux et des marchés très sélectifs.

En tant que Directeur Général de l'ABNORM, je m'engage à :

- définir, mettre en œuvre et faire évoluer un système de management de la qualité et des processus de certification de produits conformes aux normes internationales ISO/CEI 17065, ISO 22003-2, ainsi qu'aux exigences des guides d'accréditation de l'*International Accreditation Forum (IAF)* lorsqu'elles sont applicables ;
- mettre en œuvre une démarche qualité visant l'amélioration de nos prestations et la satisfaction de nos clients ;
- mettre en œuvre des procédures de fonctionnement non discriminatoires permettant l'accès aux prestations de certification à tout client qui en fait la demande ;
- garantir la confidentialité de toute information obtenue dans le cadre de l'activité, à tous les niveaux de l'organisation ;
- veiller au respect des procédures de qualification du personnel et à l'amélioration des compétences ;
- garantir l'indépendance, l'impartialité et l'intégrité du fonctionnement de l'ABNORM ;
- garantir l'accessibilité et la transparence des informations appropriées et à jour du processus de la certification.

A cet effet, le Comité de préservation de l'impartialité, réunissant les différentes parties prenantes de la certification, surveille le processus de certification, garantit l'impartialité de nos processus et veille à l'absence de conflit d'intérêt.

Nos valeurs partagées sont la rigueur, l'éthique et le respect de nos clients. Celles-ci nous engagent à fournir un service professionnel de haut niveau à chacun de nos clients et nous incitent à rechercher en permanence les voies d'amélioration de la qualité de nos prestations de certification. Nos collaborateurs et toute personne sous contrat avec l'ABNORM intervenant dans le processus de certification doivent respecter ces valeurs, les mettre en œuvre, et signaler tout conflit d'intérêt.

Nos objectifs sont :

- améliorer la satisfaction de nos clients ;
- obtenir l'accréditation ISO/CEI 17065 en 2023 ;
- améliorer nos programmes de certification afin qu'ils répondent plus aux besoins des opérateurs économiques.

Le Directeur Général

Ouagadougou, le